

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 68 (Rect)

présenté par

Mme Pompili, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 2**RAPPORT**

Après l'alinéa 56, insérer l'alinéa suivant :

« La France réitère sa participation au partenariat mondial pour l'éducation, répondant aux objectifs de l'éducation pour tous. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de mentionner le seul fonds mondial multilatéral pour les enjeux de l'éducation pour tous, le Partenariat mondial pour l'éducation, à l'instar du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, cités dans la partie sectorielle santé. Aujourd'hui, la France est le 7ème contributeur de ce fonds, qui soutient également les acteurs locaux de la société civile engagés pour l'éducation.